



## DÉLIBÉRATION 2018-01

### SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD-PAS-DE-CALAIS NUMÉRIQUE »

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**Objet : Budget primitif 2018 pour le budget principal**

Le trente et un janvier deux mille dix-huit, le comité syndical du Syndicat mixte ouvert Nord-Pas de Calais numérique s'est réuni dans les locaux du Conseil départemental du Pas-de-Calais à Arras, sur convocation en date du vingt-cinq janvier deux mille dix-huit, sous la présidence de Monsieur Christophe COULON.

**Présents (12) :** Monsieur Nicolas BERTIN, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Monsieur André FIGOUREUX, Monsieur Jean-Marc GOSSET, Madame Bénédicte MESSÉANE-GROBELNY, Monsieur Luc MONNET, Madame Maïté MULOT-FRISCOURT, Monsieur Gérard PHILIPPE, Monsieur Claude PRUDHOMME, Monsieur Alexis SALMON, Madame Anne VANPEENE

**Excusés (8) :** Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Monsieur Alain DELANNOY, Monsieur Guillaume DELBAR, Madame Martine FILLEUL, Monsieur Mickael HIRAUX, Monsieur Daniel LECA, Madame Valérie LÉTARD, Monsieur Philippe RAPENEAU

**Pouvoirs (3) :** Monsieur Guillaume DELBAR à Monsieur André FIGOUREUX, Monsieur Daniel LECA à Monsieur Luc MONNET, Monsieur Philippe RAPENEAU à Monsieur Christophe COULON

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

**Vu** l'exposé de son Président,  
**Vu** le Code général des collectivités territoriales,  
**Vu** les statuts du Syndicat Mixte,  
**Vu** l'instruction comptable M14,

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré,**

## **DECIDE**

- De voter les budgets par chapitres,
- D'approuver les chapitres du budget primitif principal 2018 du Syndicat Mixte Nord – Pas de Calais Numérique pour 2018 figurant en annexe de la présente délibération,
- De procéder à l'appel des participations statutaires pour le financement du fonctionnement courant du Syndicat mixte, pour les montants suivants :

Région Hauts de France :	500 651,10 €
Département du Nord :	250 325,55 €
Département du Pas-de-Calais :	250 325,55 €

Ces participations seront appelées en 2 fois (1<sup>er</sup> semestre 2017, 50% et 2<sup>ème</sup> semestre 2017, 50%).

- De procéder à l'appel des fonds de concours au titre du périmètre concessif pour les montants suivants :

Région Hauts de France :	157 653.36 €
Département du Nord :	78 826.68 €
Département du Pas-de-Calais :	78 826.68 €

- De procéder à l'appel de la participation au financement des subventions au délégataire de la Délégation de Service Public pour le Très Haut Débit, pour les montants suivants :

EPCI :	3 658 739 €
--------	-------------

- De procéder à l'appel des frais financiers au titre du périmètre concessif et du périmètre affermé pour les montants suivants :

Région Hauts de France :	221 506.50 €
Département du Nord :	110 802.75 €
Département du Pas-de-Calais :	110 802.75 €

### **Adopté par :**

- Voix pour : 15
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0
- Nombre d'élus participant au vote : 15

Annexe : budget primitif 2018 pour le budget principal

Pour extrait conforme :

Le Président du Syndicat mixte,

Christophe COULON



Transmis au contrôle de légalité le

01/02/2018